

## Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 31 décembre 2011 de 177,468.72\$ au compte courant et de 29,232.62\$ au Fonds de roulement.

### RS-03-12 Approbation des comptes

Il est proposé par Yvan Côté  
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrit :

1.	Petite caisse :	Postes Canada	114.72	
		Nettoyage linge	88.86	
		Ménage	28.50	
		Fourniture	<u>119.43</u>	351.51
2.	Postes Canada; timbres			670.64
3.	Frais de représentation; Émilien Beaulieu			186.94
4.	Frais de représentation; Denis Moreau			122.27
5.	Hydro-Québec; Centre communautaire,			733.25
6.	Bell Canada; Bureau municipal			433.22
7.	ADMQ; cotisation 2012 et assurance cautionnement			646.91
8.	Bell Mobilité; Padgette			62.36
9.	Groupe Dynaco BMR; Fourniture garage, chalet communautaire			461.20
10.	Commission scolaire Fleuve et des Lacs; examen pompier			844.72
11.	Cool distribution inc; Fourniture garage			15.84
12.	Coopérative de services pétroliers; gazoline			512.48
13.	Lynda Dumont; ménage chalet communautaire novembre, déc.			720.00
14.	Jean.C. Dupont Ltée; Sterling			17.85
15.	Épicerie 4-Sous; Fourniture			61.81
16.	Équipement Fédéral Québec; pièce garage			840.97
17.	Équipement protection du Témis inc;			176.01
18.	Gaz Bar St-Patrice inc; Huile pour engrenage			90.00
19.	Oxygaz; cylindre d'oxygène			71.42
20.	Ultima assurances et services financiers; assurance municipale			13,910.00
21.	Guy Morin; Location de terrain			28.74
22.	Horizon mobile; accès radio			159.92
23.	Hydro-Québec; bureau			234.54
24.	René-Claude Ouellet; déneigement			148.10
25.	Pétroles Jacques Larochelle inc; Diesel, Huile			7,160.63
26.	P.G. Solutions inc; contrat d'entretien			5,491.18
27.	Pièces Témis inc; fourniture garage			9.04
28.	Place du travailleur enr; botte royer			219.15
29.	Québec Municipal; adhésion annuelle			182.28
30.	R.I.D.T; collecte déchets, recyclage			8,409.51
31.	Servitech inc; honoraire professionnel pour tenue a jour			7,873.53
32.	Les services Kopilab; contrat de service			224.93
33.	Équipements Sigma inc; lame dent			377.41
34.	Solutions Témis inc; disque dur portatif			114.96

35.	Desjardins sécurité financière; prime assurance mensuelle	1,376.75
36.	Solutions Témis inc; crédit facture # 6700	26.16
37.	Pétroles Jacques Larochelle inc; Diesel, Huile	1,433.17
38.	Les éditions juridiques F.D inc; ren. services mise à jour	73.50
39.	Ressources naturelles et Faune du Québec; Fact. avis de mutation	15.00
40.	Bell Mobilité; cellulaire	47.24
41.	Services incendie; sorties pompiers 15/12/11, 08/01/12	550.00
42.	Étienne Gendron; trappages Castor	250.00
43.	Carrefour du camion RDL; fourniture garage	43.76
44.	Dynaco BMR; fourniture garage	186.57
45.	Pièces Témis inc; fourniture garage, service incendie	49.12
46.	Pétroles JMB; Huile à moteur	793.79
47.	Hydro-Québec; Chalet communautaire	1,092.53
	Grand total	<hr/> 57,566.97

Adopté à l'unanimité

RS-04-12 **Adoption du règlement 256-2011 relatif au pouvoirs et obligations additionnels du directeur général**

Il est proposé par Sarah Lebel  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 256-2011 ci-dessous décrit :

**Province de Québec  
Municipalité de Packington**

**RG-256-2011**

**RÈGLEMENT RELATIF AUX POUVOIRS ET OBLIGATIONS ADDITIONNELS  
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**ATTENDU QUE** La Municipalité de Packington est régie principalement par le Code municipal du Québec aux fins des fonctions, postes et nominations des ses principaux fonctionnaires ;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 210 du Code municipal du Québec, le directeur général de la Municipalité en est le fonctionnaire principal ;

**ATTENDU QUE** le directeur général est responsable de l'administration de la Municipalité et, à cette fin, planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** le directeur général est également le secrétaire-trésorier de la Municipalité;

**ATTENDU QU'** il exerce notamment les fonctions prévues à l'article 212 du Code municipal du Québec;

**ATTENDU QUE** le conseil peut, par règlement, ajouter aux pouvoirs et aux obligations du directeur général de la municipalité ceux prévus à l'article 113 de la loi sur les cités et villes en matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 7 novembre 2011.

**EN CONSÉQUENCE**, il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Packington, et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

**Article 1      Préambule**

Le préambule qui précède fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2      Objet**

Le présent règlement a pour objet de conférer au directeur général des pouvoirs et obligations additionnels à ceux décrits aux articles 210 à 212 inclusivement du Code municipal du Québec.

**Article 3      Pouvoirs et obligations additionnels**

Le directeur général assume les pouvoirs et obligations additionnels prévus à l'article 113 de la Loi sur les cités et villes :

« Il a autorité sur tous les autres fonctionnaires et employés de la Municipalité. À l'égard d'un fonctionnaire ou employé dont les fonctions sont prévues par la Loi, l'autorisé du directeur général n'est exercée que dans le cadre de son rôle de gestionnaire des ressources humaines, matérielles et financières de la Municipalité et ne peut avoir pour effet d'entraver l'exercice de ces fonctions prévues par la Loi.

Il peut suspendre un fonctionnaire ou employé de ses fonctions. Il doit immédiatement faire rapport de cette suspension au conseil. Le conseil décide du sort du fonctionnaire ou employé suspendu, après enquête. »

#### **Article 4      Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance du 16 janvier 2012

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier (greffier)

#### **Premiers répondants : reconnaissance**

Le Conseil désire souligner l'implication de deux bénévoles dans le services de premiers répondants qui sont impliqués depuis 10 ans. Il s'agit de Mme Claire Pelletier et de M. Steve Chouinard. Un certificat de reconnaissance est remis à chacun pour souligner leur implication. Mme Pelletier transfert le flambeau de responsable à M. Steve Chouinard. Elle restera bénévole.

#### **RS-05-12      Chemin privé : Tarif**

Considérant l'augmentation des coûts du carburant et des autres frais inhérents, le Conseil juge nécessaire de modifier le tarif pour l'ouverture de la route du Lac-Légaré, appartenant pour 0,70 km au Domaine du Lac-Légaré;

Après délibération,  
il est proposé par Yvan Côté  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington fixe à 1,800 \$ le tarif pour l'entretien de 0,70 kilomètre de chemin appartenant au Domaine du Lac-Légaré pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité

#### **RS-06-12      Conditions de travail du secrétaire-trésorier/directeur général**

Il est proposé par Patrick Michaud  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington fixe les conditions de travail du secrétaire-trésorier/directeur général pour l'année 2012 comme suit :

### **Fonction générale**

- Accomplir toutes fonction et tâches reliées à son titre selon le code municipal.

### **Fonctions particulières**

- Superviser tout projet à compétence municipale, octroyé par le gouvernement provincial et fédéral.
- Assurer la responsabilité et la supervision de tout le personnel syndiqué ou non
- Être responsable de la voirie municipale
- Inspecteur en environnement et en bâtiment sauf la bande riveraine.
- Le Conseil pourra confier à l'employé toutes autres responsabilités nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité. Il est cependant bien entendu que toutes responsabilités nouvelles seront en relation avec son champs de compétence.
- Avec approbation du Conseil, il pourra avoir l'opportunité de suivre des cours de perfectionnement et d'assister à un congrès.

### **Salaire**

- La rémunération augmentera de 3% par rapport à 2011
- L'allocation comme responsable de la voirie d'été augmente de 3%

### **Avantages sociaux**

- Assurance collective payée à 50% par l'employeur
- 6 semaines de vacances annuelles
- 1 journée de maladie par mois cumulable et/ou payable annuellement
- 2 journées de congé mobile
- L'employeur contribuera un montant de 2,500.\$ à un REER et sera versé dans un compte REER une fois par mois

Ces conditions sont rétroactives au 01 janvier 2012

### **Municipalité de Lejeune : demande de commandite atelier-conférence**

La municipalité de Lejeune demande une commandite pour la réalisation d'un atelier-conférence avec Mme Nancy Doyon concernant le mieux vivre avec le quotidien de nos enfants. Cet atelier concerne les parents d'enfants de tous les âges et les parents de toutes les municipalités.

Le Conseil ne donne pas suite à cette demande.

RS-07-12

**Lettre d'entente renouvellement convention collective**

M Yanick Proulx, conseiller syndicat pour le Syndicat canadien de la fonction publique - FTQ nous informe que le syndicat a accepté les paramètres soumis par la municipalité pour le renouvellement de la convention collective.

Il est proposé par Sarah Lebel  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington entérine la proposition de renouvellement de la convention collective soumise par eux au syndicat. Que le Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la corporation ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité

RS-08-12

**Radios mobiles**

Lors de la préparation du budget, le Conseil était en accord pour l'achat de radios mobiles pour les véhicules incendie pour devenir en numérique car dans un délai prochain, l'analogique ne sera plus fonctionnel et les radios ne seront plus opérationnels.

M. René-Claude Ouellet, chef du service incendie a vérifié les prix des équipements auprès de deux fournisseurs. Électronique Mercier est le plus bas soumissionnaire.

Après délibération,  
il est proposé par Yvan Côté  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise l'achat de 3 radios mobiles VHF Kenwood LTR/NXDN ainsi qu'un radio portatif digital avec LCD VHF ainsi que les équipements nécessaires tel que décrit dans la soumission en date du 11-10-2011.

Adoptée à l'unanimité

**Période de questions**

Aucune question

**Levée de l'assemblée**

À 20 h 20, Monsieur Émilien Beaulieu, maire, propose la levée de l'assemblée.